LE MOT JUSTE

PERSPECTIVES CRITIQUES

Collection fondée par Roland Jaccard,
dirigée par Laurent de Sutter

Pierre Vinclair

LE MOT JUSTE

Essai sur la politique du langage

puf

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins
d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.
La fouille de textes et de données est interdite conformément
à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

ISBN 978-2-13-088694-5

Dépôt légal – 1re édition : 2026, octobre

© Presses Universitaires de France, 2026
5, allée de la 2e DB, 75015 Paris

PREMIÈRE PARTIE

LES SIGNES SAIGNENT

(Pense donc à l'expression et à la signification de l'expression « le mot juste ».)
Ludwig Wittgenstein

1

Le mot arbitraire

« Et si on trouvait le mot juste pour *FRATRIE DE SŒURS* ! » – Ma librairie de quartier invitait récemment une essayiste à présenter son livre consacré aux « fratries féminines », et cette phrase était publiée sur les réseaux sociaux, en légende d'une photo de la couverture[1].

Que voulait-elle dire exactement ?

C'est l'expression « mot *juste* » qui intrigue ici : s'agissait-il de trouver le mot qui rétablirait la *justice* (en ajoutant à la langue française un substantif dont les *sœurs* ont été jusqu'alors lésées par une lexicologie patriarcale), ou un mot qui nommerait son objet avec *justesse* ? Il est difficile, dans l'annonce de la libraire, de déterminer avec certitude laquelle des deux significations est mobilisée : d'un côté, « fratrie » (qui désigne des relations entre garçons ayant même parents) ne convient pas à des sœurs pour des raisons sémantiques : le substantif manque de *justesse*.

1. Il s'agissait de Blanche Léridon, *Le Château de mes sœurs. Des Brontë aux Kardashian, enquête sur les fratries féminines*, Paris, Les Pérégrines, 2024.

Mais d'un autre côté, l'absence d'un nom pour caractériser les relations de *filles de mêmes parents* dans le vocabulaire courant semble le symptôme d'une *injustice* radicale, déjà repérée à travers la règle dite « du masculin qui l'emporte » (selon laquelle mille femmes et un homme seront plutôt désignées par le participe passé masculin pluriel), apparaissant ici dans une telle évidence, une telle radicalité, qu'elle en devient caricaturale ou folle : non seulement « trois frères et une sœur » forment une *fratrie* (le masculin l'emporte : injustice) mais « trois sœurs (sans aucun frère) », et même « mille sœurs », forment encore une *fratrie* !

Fratrie n'est pas le mot juste (il est sans justesse), et ce faisant, il n'est pas non plus un mot juste (il fait du tort) : on pense à la phrase si abondamment citée de Camus dans sa recension des *Recherches sur la nature et les fonctions du langage* : « Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur du monde[1]. » L'article de Camus porte surtout sur la question du mensonge, mais dans l'usage et l'interprétation populaires de cette proposition devenue proverbiale, elle signifierait que lorsque les mots ne sont pas bien choisis, cela n'est pas innocent et produit du tort. *Bien parler* serait la première des actions politiques. Une partie du combat féministe n'a-t-il pas consisté, ces dernières années, à promouvoir l'écriture inclusive ou à féminiser les noms de métier, donc à tenter d'établir la *justice* par un travail sur la *justesse* lexicale et

1. Albert Camus, *Œuvres complètes*, vol. 1, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2006, p. 908. Voir Brice Parain, *Recherches sur la nature et les fonctions du langage*, Paris, Gallimard, 1943.

grammaticale – c'est-à-dire, à *promouvoir l'égalité par un travail sur les signes* ?

C'est la raison, sans doute, pour laquelle les adversaires de cette branche du féminisme l'ont taxée d'idéologie : une personne fait de l'idéologie lorsque, au lieu de décrire la réalité, elle dit ce qu'il faudrait (selon la « doctrine » en vigueur) que la réalité fût. Non forcément qu'elle *croie* d'ailleurs que ce qu'elle dit représente effectivement les faits (pourquoi serait-elle dupe de son usage des signes ?), mais parce qu'elle considère qu'elle *peut faire advenir* l'état du monde qu'elle souhaite, en commençant par avoir un discours conforme à cet état. Le discours idéologique est celui qui espère qu'advienne ce dont il parle. C'est un *rapport politique aux signes*.

Les partisan·es de l'écrit·ure inclusif·ve, partagent-iels une telle inclination ? C'est plus compliqué, car les usages sont (comme toujours) équivoques : certains mobilisent l'écriture inclusive pour *marquer le genre* (faire apparaître le féminin où il était invisible) et d'autres, au contraire, pour se dégenrer (au nom de la *fluidité* des identités). D'un côté, le mécontentement tient à la non-représentativité du lexique et de la grammaire ; d'un autre, à la survisibilisation opérée par des pronoms trop schématiquement essentialistes dans leur binarité. Aussi opposés soient-ils, ces deux usages se retrouvent pourtant pour *identifier le problème dans le signe*, dont la représentation mal-réglée (trop peu, ou trop) tiendrait à une structure *sociale* de domination. Tous·tes s'accordent en effet pour dénoncer le mâle-blanc-hétéro-cis ; et espèrent faire changer les choses (dans la société) par une

réforme (dans le langage) à même de rétablir une représentation « juste » des êtres.

Que notre société puisse être considérée comme patriarcale, c'est une chose ; que l'organisation des signes soit une expression directe ou un symptôme de l'organisation sociale en est une autre ; qu'une politique des signes puisse enfin rétablir une forme de justice, en est encore une troisième. Trois questions différentes se posent donc maintenant à nous.

La réponse à la première question semble évidente : oui, nous vivons (en France, en Europe, en Occident) dans des sociétés où généralement les femmes, les minorités sexuelles et les gens dont la couleur de peau et les traits ne sont pas ceux de l'Européen blanc, subissent des discriminations. Grâce à de nombreux combats, des progrès ont été réalisés pendant les cent dernières années pour chacun de ces groupes, mais l'égalité et la justice sont loin d'être acquises, comme de nombreuses études empiriques le démontrent. (Il est difficile, scientifiquement, de passer de telles certitudes empiriques à l'idée de « violences systémiques » ou du « patriarcat », mais il est également absurde de réserver la prudence épistémologique à cette seule question : si vous accordez qu'il existe quelque chose comme l'Occident, ou l'Europe, ou la France, ou la Liberté, ou l'Amour, on ne voit pas pourquoi vous n'accorderiez pas le patriarcat. Toutes les structures sont imaginaires, dans l'absolu – j'y reviendrai.)

La deuxième question est plus spéculative, même si l'on a très envie de répondre par l'affirmative. Demanderions-nous, au plus simple, si l'on peut ramener les propriétés

d'une langue à des propriétés sociales, sans plus de précision sur le type de rapport que doivent entretenir les unes et les autres, la réponse semblerait aisée, puisqu'une langue organise bien des manières différentes de parler en fonction des statuts sociaux des interlocuteurs. Comment les niveaux de politesse en japonais, par exemple, ne diraient-ils pas quelque chose de l'organisation sociale du Japon ? Comment le fait que le masculin l'emporte systématiquement en français ne dirait-il pas quelque chose du rapport des hommes aux femmes ?

Si l'on y réfléchit, malgré tout, les choses sont moins évidentes, pour la raison toute simple qu'on peut parler la même langue dans des sociétés très différentes : quelles structures sociales le français parlé à Cayenne, à Nouméa, à Chicoutimi, reflète-t-il ? Les règles de grammaire y sont pourtant les mêmes qu'à Paris. La société a-t-elle même structure dans le pays bigouden, les quartiers Nord de Marseille, le Beaufortain ? Le féminin ne l'emporte pas davantage sur le masculin dans les conversations francophones de Mayotte, société considérée par les anthropologues comme matriarcale (même si « patriarcal » et « matriarcal » ont un sens en anthropologie un peu différent de l'usage qu'en font les militants féministes). Bien sûr, rétorquera-t-on, mais il faut prendre en compte ce décalage : le français reflète les structures *profondes* de la société française, l'extension coloniale ne l'ayant superficiellement répandu que récemment. D'accord, mais *qui* en Métropole incarne cette structure profonde ? Le marin breton, le berger savoyard ? Ne se souvient-on pas

que la langue française a été imposée par une politique agressive à leurs ancêtres qui parlaient d'autres langues, au moment de la Révolution ? Le français des Brestoises reflète-t-il par importation la domination patriarcale que subissaient les Parisiennes il y a dix siècles ? Et puis la langue reste identique, quand la politique peut être résolument tournée vers la justice : comment prétendre que la structure sociale en 1871 était aussi misogyne dans le Montmartre anarchiste (la Commune de Paris, dont elles étaient des actrices de premier plan, a accordé de nouveaux droits aux femmes) que dans la Versailles royaliste ? Le masculin l'emportait pourtant sur le féminin ici et là. Qui sont exactement ceux dont la « langue française » (elle-même synthétisant des éléments de latin, d'arabe, de gaulois, d'anglais, etc.) devrait refléter les rapports sociaux ? Des concepts comme « société » et « langue » ne semblent stables et clos sur eux-mêmes que dans une coupe synchronique ; mais si on les regarde dans l'histoire, l'une et l'autre sont des mélanges tels qu'il est périlleux de leur prêter la moindre identité. Dès lors, il serait absurde de croire que l'une peut *refléter* l'autre.

Plus délicat encore est de fournir une réponse à la troisième question : comment savoir si nous pouvons ou non compenser des inégalités ou réparer des torts, grâce à une forme de volontarisme linguistique ? Même si la structure sociale donnait sa forme à la structure linguistique, cela ne signifierait nullement que la structure linguistique puisse rétroagir sur la structure sociale. Si la forme que prend la langue n'est qu'un symptôme,